

POINT-JUSTICE

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BORDEAUX

**Nouveau fonctionnement à compter du
1er mars 2026**

PERMANENCES SUR RENDEZ-VOUS

Matin

- Avocat/ juriste droit social – mardi matin
- Avocat droit des personnes et du patrimoine – 2 mardis matins par mois
- Avocat dommages corporels – 1 mercredi matin par mois
 - Avocat droit public – 2 vendredis matins par mois
 - Aide juridictionnelle - mercredi et vendredi matins

Après-midi

- Avocat généraliste – lundi après-midi
- Avocat/ juriste droit social – vendredi après-midi

PERMANENCES SANS RENDEZ-VOUS

- Juriste généraliste – mardi, mercredi et jeudi après-midi

Prise de rendez-vous :
rdv.cdad-gironde@justice.fr

**Attention à bien vérifier le planning du mois
en cas de fermeture du point-justice.**



point-justice